

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **49 (1904)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Aux fortifications de St-Maurice. — La division dite « de manœuvre » en 1904. — Deux études sur la réforme militaire. — L'organisation de nos forces combattantes. — *La campagne d'Helvétie*, par Edmond Gachot.

St-Maurice a un nouveau commandant. En remplacement du colonel Perrier, démissionnaire, le Conseil fédéral a désigné le colonel A. Fama, ancien chef du régiment d'artillerie de montagne, à disposition depuis un an. Le colonel Fama rentre ainsi dans le service actif.

* * *

Les commandements des unités combinées qui seront formées à l'occasion des grandes manœuvres du mois de septembre prochain ont été répartis. Le colonel R. Weber, chef de l'armée du génie, commandera la division dite « de manœuvre ». Le colonel Schiessle, instructeur de tir, à Wallenstadt, commandera une brigade composée de quatre bataillons de recrues et de trois bataillons de carabiniers. Les sept bataillons seront répartis en trois régiments, savoir les bataillons de recrues 3/I et 3/II, sous le commandement du lieutenant-colonel E. de Meuron, les bataillons de recrues 3/III et 3/V, sous le commandement du lieutenant-colonel Henschwand et les bataillons de carabiniers 4, 6 et 7, ces deux derniers détachés du III^e corps d'armée.

Puisque nous en sommes à parler manœuvres, rappelons que cette année-ci quatre bataillons — les trois grisons, 31^e régiment, et le 89^e valaisan — avec les batteries de montagne 3 et 4, exécuteront des manœuvres du 5 au 8 septembre sur le front sud du Gothard contre les unités d'élite de la garnison. Au point de vue des effectifs, ces exercices seront un peu plus importants que ceux de 1900 à l'Ochsen-Alp et 1901 à St-Maurice, où deux bataillons seulement avaient été appelés outre les troupes des forts. La question des unités alpines devenant actuelle, il est probable que de nombreux officiers se rendront au Gothard. Malheureusement, les exercices chevaucheront sur ceux des brigades et même, le 8 septembre, des divisions du III^e corps d'armée.

* * *

La publication du projet militaire est annoncée pour le courant de l'été. Les milieux intéressés ne l'ont pas attendue pour entamer la discussion. Pendant le mois écoulé, deux articles d'une certaine étendue ont paru, l'un du colonel Wildbolz, dans la *Militär Zeitung*, l'autre, — qui comporte une suite — du colonel Hungerbuhler, dans la dernière livraison de la *Monatsschrift* (juin).

Le système du colonel Wildbolz est, sauf erreur, celui de la commission des officiers supérieurs, au moins dans ses grands traits. Une armée d'opération de cent cinquante à cent soixante mille hommes ; en seconde ligne une landwehr de 30 à 40 bataillons, enrégimentés mais non enbrigadés, tel est le fond de l'organisation des forces combattantes.

L'instruction serait donnée à l'élite exclusivement. Elle comporterait pour la troupe une école de recrues de 80 jours et 6 cours de répétition de 11 jours, dont les quatre premiers annuels et les deux derniers bisannuels. Nous aurions ainsi des cours de détail — compagnie, bataillon — à effectifs réduits de quatre classes d'âge, alternant avec des cours de grandes unités à effectifs de huit classes d'âge. La durée totale de service du simple soldat ne dépasserait pas, de cette façon-là, le temps actuel, mais elle serait concentrée sur la période de 20 à 28 ans, ce qui, au point de vue économique et pour l'agrément du citoyen, serait tout profit.

On ne saurait contester les avantages militaires de ce système, encore qu'il comporte aussi une part d'inconvénients ; mais l'école de recrues de 80 jours me trouve sceptique. Le peuple, qui prononcera en dernier ressort y consentira-t-il ? Cela semble douteux. On peut reprocher d'ailleurs à cette école d'empiéter trop sur le temps qu'il faudrait consacrer aux cours de répétition, véritable école du commandement, et d'entraîner indirectement une fâcheuse réduction des effectifs des manœuvres, autre empiètement sur l'indispensable instruction des chefs.

Le colonel Hungerbuhler met l'accent sur les cours de répétition. Admettant comme durée totale du service le nombre de jours fixés par la loi actuelle et effectivement accomplis dans la généralité des cas, il n'ajoute à l'école de recrues que les jours disponibles après l'organisation rationnelle, des cours annuels de répétition. Il est conduit ainsi à proposer une école de recrues de 50 jours.

En revanche, il réclame le développement de l'instruction militaire du III^e degré. Sans en proclamer l'obligation, il l'encourage en prévoyant pour les jeunes gens qui ne l'auraient pas suivie, un appel anticipé à l'école de recrues. Ils seraient convoqués huit jours plus tôt, en même temps que les cadres.

Les cours de répétition seraient au nombre de dix, classes d'âge de 21 à 30 ans, de petits cours de 6 jours (entrée et sortie comprises) alternant avec des cours de manœuvres de 10 jours.

Ce système n'est pas non plus l'idéal à nos yeux. Trouvera-t-on jamais l'idéal? Au point de vue disciplinaire, nous n'avons pas grande confiance dans ces cours de six jours, et au point de vue du citoyen, un programme de services de durées égales offre peut-être plus d'agrément. Dans les relations économiques entre employés et patrons, chacun saurait plus exactement, à l'avance, à quoi s'en tenir. Jusqu'à un âge donné, le jeune citoyen doit pouvoir consacrer chaque année un nombre déterminé de journées, toujours le même, aux exigences militaires. Les contrats sont conclus en conséquence; la tradition s'établit avec plus de fixité que si les durées de services sont variables.

Il ne semble pas qu'il soit impossible de trouver une conciliation entre les avantages du système du colonel Wildbolz et ceux du système du colonel Hungerbuhler. Mais cette étude dépasse le cadre d'une simple chronique.

* * *

Un de nos camarades de la II^e division a eu l'obligeance de nous adresser quelques remarques relatives à l'article sur l'organisation des forces combattantes en Suisse, paru dans notre dernière livraison. Partisan de la suppression des corps d'armée et de leur remplacement par six divisions renforcées, il voudrait, dans l'organisation de celles-ci, éliminer non seulement l'échelon de la brigade, mais même celui du régiment, en tant que formations permanentes. Le divisionnaire disposerait d'un certain nombre d'officiers supérieurs attachés à son état-major, sous les ordres desquels il grouperait en unités tactiques supérieures le nombre de bataillons que dicteraient les circonstances.

L'argument invoqué par notre camarade est les retards dans la transmission actuelle des ordres. On gagnerait du temps, estime-t-il, en envoyant directement ceux-ci de la division aux bataillons.

Peut-être, mais au détriment de l'aisance de commandement et de la cohésion des unités sur le terrain. Quel casse-tête ne constituerait pas pour le commandant de division l'obligation d'être en relation directe avec une quinzaine d'unités d'infanterie, — une impossibilité, estimons-nous, — ou d'imaginer des régiments de diverses compositions, suivant les circonstances, ce qui supposerait de continuelles mutations et complications. D'autre part, l'assurance ferait défaut le plus souvent à ces régiments improvisés, composés de bataillons n'ayant pas acquis l'habitude de travailler ensemble, dont les chefs connaîtraient mal leur supérieur immédiat et seraient mal connus de lui. Supprimer la brigade permanente, cela peut se concevoir, mais le régiment doit être consolidé au contraire, devenir de plus en plus l'unité tactique normale, dont tous les éléments sont mis en état de manœuvrer en parfaite coordination organique et morale. Le commandant de régiment

et ses commandants de bataillons doivent être unis comme les doigts de la main; ils ne se connaîtront jamais trop.

* * *

Un ouvrage vient de paraître de nature à intéresser les lecteurs suisses. M. Edouard Gachot qui s'est fait une spécialité des campagnes de la fin du XVIII^e siècle en Italie, nous décrit *La campagne d'Helvétie*¹. C'est un travail de consciencieuse compilation plutôt qu'une œuvre d'historien et d'écrivain militaire; comme telle sa lecture, à titre de vulgarisation d'une époque généralement trop peu connue, offre de l'utilité.

Ce qui marque à M. Gachot, comme historien, c'est l'exactitude dans le détail et l'esprit philosophique qui éclaire la discussion des documents; ce qui lui manque comme écrivain militaire, c'est le coup d'œil qui met de la netteté dans la suite des opérations et fixe le plan et le relief d'un tableau de combat.

En la forme, il abuse des erreurs typographiques dans les noms propres. Il écrira Urdoff pour Urdorf, Giubasco pour Giubiasco, Fresso pour Fiasco, Ragel pour Pragel, etc., etc.; les exemples sont foison. Ce n'est pas un cas pendable assurément, mais de la part d'un auteur qui se pique d'histoire, ces négligences provoquent la méfiance. D'autant plus qu'il s'en glisse d'analogues dans l'appréciation des faits. M. Gachot s'indignera par exemple de la résistance opposée aux réquisitions françaises par les contrées occupées: les populations marquent de la « mauvaise volonté » envers leur « libérateur ». Cependant, il publiera quelques pages plus loin et appréciera le rapport de Pichon, constatant que l'on se fait difficilement une idée du degré où a été portée la souffrance de la Suisse: « Les petits cantons qui forment aujourd'hui le canton de Valstette (plus loin M. Gachot écrira Walstett) sont un désert. » « Urseren seul, a nourri et logé depuis un an 700 000 hommes, ce qui fait un peu plus de 2000 hommes par jour... » Dans le Valais « tout est ruiné depuis le Grimsel jusqu'au St-Bernard ». Dans le pays de Fribourg « un petit village a, depuis six mois, nourri 25000 hommes, qui dans tout ce temps n'ont pas reçu une ration de la République ». Les Grisons « n'offrent plus que le spectacle affligeant de la désolation et de la misère la plus affreuse ». M. Gachot lui-même déclare « qu'il n'est point d'exemples, dans les temps modernes, de pays si terriblement éprouvé ». Comment en présence de ces constatations reprocher leur « mauvaise volonté » à des populations ruinées ?

Le style accuse lui aussi, sa part de négligence. En voici des exemples: « Sur les survivants, 600 baïonnettes vont se croiser, lorsque Titoff, perdant la tête, ordonne un mouvement offensif qui est arrêté au premier pas par

¹ *La campagne d'Helvétie* (1799), par Edouard Gachot. Ouvrage accompagné de 23 gravures, plans et cartes. — Lausanne 1904. Payot et Cie, éditeurs.

l'attitude des Français, bons manœuvriers qu'ils contraignent tout ce qui restait de l'avant-garde moscovite à lâcher pied pour aller se réfugier derrière le 2^e bataillon... »

Et plus loin.

« Abusé le 24, à l'arrivée des bateaux, — un matériel hors d'usage — que les pontonniers des 8^e compagnies des 1^{er} et 2^e bataillons feignaient de dissimuler devant Rein, à l'échelonnement de plusieurs pelotons, au passage des officiers d'état-major en reconnaissance vers Stilli, et à la canonnade qui éclatait le 25, le général russe ne pénétrait qu'à 10 heures du matin, le dessein des Français, quand il se trouvait séparé de Markoff, dont les troupes attaquées avant le jour étaient en partie détruites. »

Ou bien ce sont des rapprochements de termes éveillant pour le même fait, des impressions contradictoires. Par exemple : « Un moment, Rosenberg et Bagration marquèrent le pas, laissant passer Miloradowitsch qui, entraînant deux bataillons, marchait en bon ordre, s'avancait prudemment... »

Des fautes de ce genre ne sont pas rares ; elles contribuent à l'impression que l'ouvrage aurait gagné à être mûri davantage et contrôlé de plus près dans le détail.¹ Il n'en reste pas moins que l'auteur a compulsé un grand nombre de documents dont quelques-uns peu ou pas connus, et que dans l'ensemble, son volume expose de façon intéressante les péripéties d'une campagne difficile à décrire et ingrate à étudier pour qui n'y cherche pas surtout des enseignements tactiques.

F. F.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'Annuaire de l'armée pour 1904. — Le corps de protection dans l'Afrique sud-occidentale. — L'Etat militaire de l'Empire. — Les mutations et les décès du mois. — Quelques livres.

L'« Annuaire de l'armée » de 1904 accuse des mutations en foule dans les hauts emplois. Il nous présente comme personnel nouveau le ministre de la guerre, des titulaires à la tête de trois des départements du ministère, deux inspecteurs d'armée aux II^e et III^e inspections, 5 commandants de corps d'armée, soit ceux des VI^e, IX^e, XI^e, XVI^e, XVIII^e corps, 13 divisionnaires, 26 brigadiers d'infanterie, 15 de cavalerie, 9 d'artillerie de campagne. Dans les unités subalternes dont les chefs ont changé, on compte 46 régiments d'infanterie, 22 de cavalerie, 22 d'artillerie de campagne, 4 d'artillerie à

¹ Voici encore un de ces détails : l'auteur déclare que Hotze est né dans le canton de St-Gall ; en réalité Hotze est né à Richterswyl, canton de Zurich.

piéd, 2 bataillons de chasseurs, 7 écoles de sous-officiers, 9 bataillons de pionniers, 1 de télégraphe, le bataillon d'aérostiers, 6 bataillons du train, 5 écoles de guerre, 2 de cadets. Les places fortes de Cologne, Mayence, Thorn, Ulm et la garnison de Stuttgart ont de nouveaux gouverneurs, Bitsche-Cuxhaven, Diedenhofen et Posen de nouveaux commandants. Dans l'état-major général il y a un nouveau quartier-maître général en la personne du lieutenant-général v. Moltke.

L'inspection générale des instituts d'instruction et d'éducation militaires a un nouveau chef; la commission d'essai de l'artillerie un nouveau président. A citer encore pour être complet le directeur de l'école de tir de l'artillerie de campagne et un inspecteur des ingénieurs.

Ont été promus 2 colonels-généraux, 9 généraux, 25 lieutenants-généraux, 30 majors-généraux, 53 colonels, 78 lieutenants-colonels, 308 majors; sont décédés: le président du tribunal militaire suprême de l'Empire, général d'infanterie Frhr. v. Gemmingen et le président de la commission d'essai de l'artillerie, le lieutenant-général bavarois Fuchs v. Bimbach.

En revanche, les changements de garnison ont été insignifiants. Dans l'organisation on trouve quelques régiments qui ont reçu d'autres désignations, par exemple le régiment d'artillerie de campagne n° 63 à Francfort s. Mein, auquel on a ajouté le nom de cette ville: « régiment Francfort ».

En général l'annuaire de 1904 indique de nombreux changements dans les personnes, mais presque aucun dans l'organisation.

* * *

L'attention s'est plus particulièrement portée sur la publication d'un *Annuaire du « corps spécial de protection »* dans l'Afrique sud-occidentale existant actuellement. J'en donne un aperçu.

Le commandant en chef est le lieutenant-général v. Trotha avec, comme chef d'état-major, le lieutenant-colonel Chales de Beaulieu et comme adjudant le capitaine v. Lettow-Vorbeck. Le commandant en chef dispose de 3 officiers d'état-major général. Le détachement des signaux compte 6 lieutenants dont un comme chef. Nous trouvons ensuite à l'intendance: 2 conseillers dont l'un comme chef, un trésorier; à l'office de santé, un médecin supérieur et un second médecin, un vétérinaire; enfin deux fonctionnaires judiciaires.

A la suite du corps spécial est inscrit le colonel Leutwein, le gouverneur bien connu.

Les troupes comprennent 2 régiments de campagne, à cheval, le premier sous le lieutenant-colonel Muller, le deuxième sous le colonel Deimling. Un régiment de campagne comporte 3 officiers supérieurs, le 1^{er} régiment possède 12 capitaines, l'autre 8. Comme lieutenants, on parle de 58 lieutenants en premier et en second au 1^{er} régiment, 44 à l'autre. Ces chiffres

ne sont pas définitifs, non plus que le nombre des médecins, 34 au 1^{er} régiment dont deux devaient passer à l'artillerie, 6 au second régiment. Les régiments ont des vétérinaires et des trésoriers.

Le détachement compte une subdivision de mitrailleuses, capitaine Dürr avec 3 officiers, deux groupes d'artillerie à cheval, commandés par des majors, (1^{er} groupe, 4 capitaines, 21 lieutenants; 2^e, 2 capitaines, 9 lieutenants); comme troupes techniques: 1 détachement de chemin de fer (4 officiers), 1 détachement de télégraphie sans fil (5 officiers). On trouve encore un commandement des étapes sous les ordres d'un major (4 officiers, 5 employés) un dépôt de chevaux (2 officiers, 3 médecins et employés), un major de l'habillement et de l'équipement (2 officiers). Pour le ravitaillement en munitions, etc., il y a un convoi commandé par un major (12 officiers) et le dépôt d'artillerie (3 officiers).

Le lazareth a un chef et 13 autres médecins. Enfin une manutention avec boulangerie.

* * *

L'Etat militaire de l'Empire (*Reichs-Militäretat*) pour 1904 a reçu quelques modifications dont je cite les plus importantes. Au XVI^e corps d'armée, à Metz, a été attachée une subdivision de mitrailleuses; elle relève du régiment d'infanterie n^o 67. Les autres subdivisions ont été renforcées, aussi bien les sections attelées de l'artillerie à pied que les autres formations. Les lieutenants-colonels de l'infanterie et du corps des ingénieurs et pionniers qui ne sont pas commandants de régiments recevront, à titre d'indemnité, une haute paie de 1150 marks par an; les lecteurs se souviendront que les lieutenants-colonels de cavalerie et d'artillerie sont tous faisant fonction de commandants de régiments.

* * *

Les *mutations mensuelles* n'ont pas dépassé les limites des commandements de brigade. Ont été promus 7 majors-généraux, 3 colonels, 6 lieutenants-colonels, 5 majors, 12 capitaines, 59 lieutenants. Ont obtenu leur démission 3 majors-généraux, 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 3 majors, 7 capitaines, 24 lieutenants. Parmi les nouveaux majors-généraux, le commandant de la 7^e brigade d'infanterie Brauer a appartenu longtemps au 12^e grenadiers. La 76^e brigade d'infanterie a été conférée au major-général v. Frankenberg und Ludwigsdorff du 34^e fusiliers. Le nouveau commandant de la 60^e brigade d'infanterie major-général Pavel est sorti du 5^e chasseurs. Pendant l'expédition en Chine il s'est distingué à la tête d'un régiment (2^e Ostasiatische) et a reçu l'aigle rouge de III^e classe aux épées. Le comte de Haslingen qui a été promu également commandait déjà comme colonel la 37^e brigade d'infanterie. Ont, avant leur mutation, commandé des brigades comme colonels le major-général v. Mitzlaff, Scheller et Werwitz. Mitzlaff a la 3^e brigade de cavalerie de la Garde. Scheller appartient à l'artillerie de

campagne et commande la 29^e brigade. Werwitz, de la cavalerie, prend la 35^e brigade ; il appartient à l'Institut d'équitation militaire comme directeur de l'école de sous-officiers de cavalerie.

Deux commandants de forteresses ont reçu le grade de majors-généraux : Rauscheaftat, de Bitsche, et Weber, de Wesel. — Le commandant de Berlin, lieutenant-général v. Höpfner, qui commanda une brigade en Chine, a été nommé, les premiers jours de juin, à la tête de l'inspection de Berlin pour la landwehr.

Je signale le décès de deux généraux qui se sont distingués aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre : le général de cavalerie Gebhard v. Krosigk, mort le 29 mai, et le général d'artillerie Julius v. Voigts-Rhetz, mort le 9 juin. Krosigk a été chef de l'Institut d'équitation militaire et inspecteur de cavalerie : il a beaucoup fait pour le perfectionnement de l'équitation dans l'armée, et étudié non sans mérite la tactique de la cavalerie. Il a pris part à nos grandes guerres de 1866 et 1870-71 ; dans cette dernière campagne, il a rempli avec une grande distinction les fonctions d'aide de camp du prince Frédéric-Charles de Prusse. Le général v. Voigts-Rhetz a été inspecteur général de l'artillerie de campagne ; il fut le dernier titulaire de cet emploi. En 1866, il appartenait à l'Etat-major de la 2^e division d'infanterie de la Garde. En 1870-71 il fut chef d'état-major du III^e corps d'armée sous le général v. Alvensleben II. Il s'est distingué aussi bien dans les batailles devant Metz que dans les combats de la Loire. Après la guerre il appartient longtemps au ministère de la guerre. Il avait obtenu la plus haute distinction pour le mérite en guerre : « l'Ordre pour le mérite ».

Le IX^e corps d'armée, qui prendra part aux manœuvres impériales, prépare sa revue devant l'empereur tout près de Hambourg-Altona.

* * *

Dans le domaine de la littérature, une publication du général v. Hoffbauer est digne d'attention : *Schwebende Feldartillerie-Fragen* ; elle complète l'ouvrage précédent du même auteur : *Altes und Neues aus der Deutsche Feldartillerie* ; revêtent une importance spéciale les pages appréciant l'obusier léger de campagne. En souvenir du général v. Göben, le célèbre représentant de l'armée du Mein en 1866, son ancien officier d'état-major général, lieutenant-général v. Iena publie les événements de la campagne sous le titre : *General von Gæben im Feldzuge 1866 gegen Hannover und die süddeutschen Staaten und meine Erlebnisse in diesem Feldzuge als Generalstabsoffizier der Division Gæben*. L'ouvrage est très instructif et intéressant

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Grandissimes manœuvres de cadres. — Le service dans les états-majors. — Le recrutement des officiers. — Les ordonnances d'officiers. — Aux Invalides. — Le jockey fantassin. — A Waterloo. — Breilan d'arrestations. — Le service de deux ans à la Chambre. — *L'Armée républicaine*.

Nous faisons du grandiose. Nous venons de nous payer des manœuvres de cadres d'armée, s'il vous plaît. Cinq corps contre cinq corps, et, comme chefs d'armées en présence, ni plus ni moins que nos grands chefs d'école : de Négrier contre Langlois. Au-dessus de ces deux-là, le généralissime en personne : notre grand Brugère. Excusez du peu.

Et bien, malgré tout cela ou plutôt à cause de tout cela, on n'a pas fait de la très bonne besogne. En dépit de leur courtoisie, les deux rivaux ont... rivalisé ; et, quand il a fallu les départager, on n'a plus trouvé personne. L'arbitre suprême s'est dérobé, au vif désappointement de la galerie.

On avait compté sur une critique finale, sur une conférence contradictoire qui mettrait en contact les deux théories opposées et d'où sortiraient quelques enseignements. Par avance, on se léchait les lèvres à la pensée de savourer ce régal. Hélas ! les opérations ont fini dans une sorte de *deliquium* amorphe. C'est dommage, grand dommage, car elles avaient fort bien commencé. Les principes avaient été clairement énoncés et intelligemment défendus. Mais, lorsqu'on est passé à l'application, on a été tout étonné de ne pas retrouver la même netteté.

J'ai dit, l'an dernier, que, aux manœuvres du Limousin, le général de Négrier avait agi au rebours des théories qu'il professe, et conformément aux traditions et aux règlements dont le général Langlois s'est constitué le défenseur.

Eh bien, dans les dernières séances de juin 1904, celui-ci n'est pas resté fidèle à ses propres doctrines, et on lui a vu commettre ce qu'il appelle d'ordinaire des hérésies : on les lui a vu commettre, sans s'expliquer pourquoi il le faisait.

Mais il faut faire la part des circonstances. La situation n'était pas aisée. Le général de Négrier est bel et bien le doyen des généraux de notre armée ; il est l'ancien du généralissime. C'est par suite d'un accident ou même de plusieurs qu'il a vu celui-ci passer au premier rang. Le « pacificateur du Tonkin » jouit d'un prestige incontesté et d'une autorité que ses écrits n'ont pas ébranlée, ni ses contradictions non plus. Il a fait campagne. Son adversaire ne connaît la guerre que par les livres. Quant au directeur même des manœuvres, il est gêné par diverses causes. Bref, la chronique raconte qu'il y a eu des froissements, des coincements.

Je crois, sans en être sûr, qu'elle ne se trompe pas. Mais je suis parfaitement sûr de la difficulté très grande qu'il y a à tirer un enseignement d'une manœuvre de cadres exécutée sur une aussi vaste échelle que celle dont on s'est servi cette année. Qui trop embrasse mal étreint : que peut-on faire de tangible en disséminant une centaine d'officiers sur un développement de dix à onze lieues? Même en les reliant par tous les moyens de transmission dont dispose la science moderne, même en recourant à l'emploi du téléphone, du télégraphe, des automobiles, on n'arrive pas à reproduire les multiples phénomènes de la réalité : entrecroisements de renseignements, contradictions dans les ordres donnés, émotions et passions qui agitent les âmes, etc., etc.

Au faire et au prendre, il n'y a pas eu dans ces opérations beaucoup plus qu'il n'y aurait eu dans une partie de *Kriegsspiel*, et le terrain n'a rien montré que n'eût tout aussi bien montré la carte. J'ai causé avec une demi-douzaine d'officiers, à leur retour de la Lorraine où avait eu lieu cette grande expérience, cette expérience démesurée, devrais-je dire. Et leur impression à tous est que la tentative est concluante. Elle a été menée aussi bien que possible, et n'a pas donné de bons résultats. Donc, elle est condamnée. Il me semble qu'on aurait pu et dû le prévoir. Pour ma part, je n'en doutais pas, et c'est pourquoi j'accueille, non peut-être sans quelque complaisance, la nouvelle d'un insuccès qui ne m'étonne ni ne m'attriste. Ne forçons point nos effectifs : nous ne ferions rien avec grâce !...

Puisque je parle des états-majors, je préfère signaler les efforts que fait le ministre pour simplifier leur service. C'est du terre-à-terre, non du grandiose ; mais ce terre-à-terre-là a une utilité pratique indéniable.

Il s'agit de réduire le travail de bureau et de faire une place plus large aux études et aux actes d'ordre purement militaires, tels que courses sur le terrain, résolutions de problèmes de tactique ou de logistique, participation aux exercices de service en campagne des troupes.

Le travail considérable de chancellerie, qui absorbe les états-majors de corps d'armée, paraît résulter de l'abondante correspondance qui y aboutit chaque jour. Celle-ci est due, en grande partie, à une centralisation excessive, laquelle fait aboutir à ces états-majors quantité d'affaires qui seraient aussi bien, et sans le moindre inconvénient, réglées par les généraux de division ou de brigade.

Cette centralisation a, en outre, l'inconvénient d'enlever toute initiative aux échelons subordonnés, toujours habitués à demander une solution, ou à rendre compte.

Une circulaire du 19 mars dernier a déjà invité les commandants de corps d'armée à déléguer tous les pouvoirs qu'il leur semble possible, sauf en ce qui concerne la justice militaire. Cette mesure peut produire d'heu-

reux résultats et amener au but, à la condition qu'elle soit appliquée de la façon la plus large et la plus complète dans tous les corps d'armée.

La circulaire du 13 juin renouvelle les prescriptions vieilles de trois mois et déjà oubliées, semble-t-il. Elle en renferme d'autres fort judicieuses. Celles-ci notamment :

Un nombre considérable d'affaires du service courant sont étudiées définitivement dans les échelons subordonnés : elles n'en sont pas moins transmises successivement à tous les échelons supérieurs, jusqu'à l'autorité qui a qualité pour décider.

Dans certains cas, ces affaires ne nécessitent aucun avis des autorités intermédiaires qui, parfois, même, sont tenues de les transmettre sans exprimer leur avis : elles sont cependant examinées à chaque échelon, ne fût-ce que pour s'assurer que les dossiers sont complets et les pièces bien en règle.

Dans d'autres cas, ces affaires doivent, d'après les règlements en vigueur, recevoir les avis successifs de tous les chefs hiérarchiques, bien que ces derniers ne puissent, le plus souvent, que paraphraser les avis déjà donnés, ou même que la solution de l'affaire soit d'obligation *a priori*, quels que puissent être les avis émis.

Chaque passage à un état-major conduit ainsi à une étude nouvelle de la question (étude souvent refaite plusieurs fois dans le même échelon). D'où, complications d'écritures sans aucune nécessité, et perte de temps.

Afin de gagner du temps dans la solution des affaires et afin de diminuer la correspondance, il paraît y avoir intérêt à poser en principe que toute affaire n'exigeant pas l'avis des autorités intermédiaires sera adressée *directement* de l'autorité qui l'aura instruite à celle qui devra en décider.

En rendant facultatifs les rapports, jusqu'alors obligatoires, sur les diverses manœuvres, le ministre a déjà réduit le nombre des comptes rendus réglementaires. Il compte étendre cette mesure, et il annonce qu'il va faire procéder à une revision complète, dans ce sens, du répertoire des pièces périodiques.

Quant aux comptes rendus non prévus par les règlements, il appartient de les limiter et de mettre fin aux abus qui ont pu s'introduire, dans cet ordre d'idées, à tous les échelons de la hiérarchie. Il ne faut pas que toute opération donne lieu à un compte rendu. Cette manière de faire porte atteinte aux prérogatives des autorités subordonnées ; elle est, en outre, attentatoire à l'esprit d'initiative. Le ministre se prononce donc formellement pour la suppression complète de tous les comptes rendus non réglementaires et dont l'urgence n'est pas démontrée. « C'est par les visites inopinées, dit-il, qu'on doit se rendre compte de la situation des troupes à tous les points de vue, et non par des rapports, qui reproduisent plus ou moins vaguement la physionomie des choses. »

Mais, si on réduit au minimum les écritures à fournir, encore faut-il, par contre, qu'elles parviennent à destination au jour dit. Car si elles arrivent

inexactement, on est obligé d'écrire pour les réclamer, c'est donc une augmentation d'écritures qui se produit, alors qu'on prétend chercher à les diminuer.

Aussi le général André insiste-t-il pour la production ponctuelle des pièces demandées.

Il insiste également sur la nécessité de bien répartir et d'employer rationnellement les officiers attachés aux états-majors.

Enfin, il invite les commandants de corps d'armée à étudier les diverses questions signalées dans sa circulaire et à lui faire connaître leur avis dans un rapport où ils relateront d'ailleurs toute proposition qui leur semblera de nature à améliorer le fonctionnement du service et à pousser plus activement la préparation à la guerre des officiers qui composent les états-majors. Ainsi soit-il !

* * *

Un décret d'une portée considérable permet à certains sous-officiers de devenir lieutenants sans passer par aucune école.

On sait, en effet, que, depuis vingt ou vingt-cinq ans, hors certains cas exceptionnels, tels que participation glorieuse à quelque combat comme l'affaire d'El-Moungar, aucun sous-officier ne pouvait obtenir l'épaulette « au titre français » s'il n'avait été admis après concours à Saint-Maixent, pour l'infanterie, — à Saumur, pour la cavalerie, — à Versailles, pour l'artillerie et le génie. (Saint-Maixent, Saumur, Versailles, c'est ce que le capitaine Brun appelle des « écoles indirectes » dans son « *Armée économique par l'avancement*, » où il y a tant d'idées originales. Il réserve le nom d'« écoles directes » à Saint-Cyr et à Polytechnique.)

Ce système n'a pas été approuvé sans restriction. Il nous fait, en effet une armée essentiellement livresque. Le vieil adjudant d'autrefois, qui parvenait « à la force du poignet » à devenir sous-lieutenant, éprouvait une considération touchante pour ses jeunes camarades plus instruits que lui, mais ceux-ci témoignaient une non moins touchante déférence à cet homme simple, consciencieux, modeste, qui devait sa situation à un effort soutenu et, sinon à son savoir, du moins à des qualités militaires qu'une longue pratique, avait développées et mises en lumière. De part et d'autre, les relations étaient courtoises et cordiales : il y avait estime réciproque.

Il n'en va plus tout à fait de même depuis que c'est exclusivement par des examens qu'on arrive à l'épaulette. Qui est mieux préparé, en effet, à passer des examens que ceux qui se sont préparés à passer des examens ? Beaucoup de candidats aux écoles « indirectes » sont des ratés des écoles « directes ». N'ayant pu réussir à entrer à Saint-Cyr, on tente d'entrer à Saint-Maixent, et on a de grandes chances d'y être admis. Donc, il y a chaque année tout un lot de sous-lieutenants qui ont montré moins d'intelligence, moins de connaissances (ou qui, tout simplement, ont eu moins de

chances) que leurs égaux de grade issus des écoles directes. Comme ils peuvent être tout de même plus intelligents et plus instruits, on comprend les rivalités qui se font jour entre deux catégories très voisines, voisines par l'âge, voisines par les études antérieures. Ce sont presque les mêmes gens qui ont suivi des voies différentes. Et, comme ils se suivent, dans la course à l'avancement, il est tout naturel qu'ils se jalouent.

— Toi, dit l'ancien sergent à son ex-condisciple de lycée, tu as eu plus de veine que moi. Tu es entré dernier à l'Ecole Polytechnique. Je venais immédiatement après toi sur la liste de classement. Il y a dans nos notes une différence d'un vingtième de point, parce que j'ai fait sur mon lavis une tache d'encre de Chine. Donc, je te vau au point de vue intellectuel. Et, comme j'ai été simple soldat, que j'ai couché à la chambrée et mangé à la gamelle, comme j'ai conquis successivement le galon de laine de caporal et le galon d'or de sergent, j'ai une valeur professionnelle que tu n'as pas.

— Comptes-tu donc pour rien, riposte l'autre, les études transcendantes que j'ai faites à l'Ecole polytechnique, et qui m'ont élevé l'esprit pendant que tu restais dans le terre à terre du métier ? Que dis-je ? Ce métier, tu ne l'as pas exercé : tu as été un écolier du régiment ; des professeurs médiocres t'y ont fait des cours ; tu as été un sous-officier médiocre, et tu n'es entré à Versailles que grâce au petit nombre des concurrents et, par conséquent, grâce à la médiocrité des examens.

Bref, les écoles « indirectes » ont donné des produits fort inégaux :

Sunt bona ; sunt quædam mala. Sunt mediocria plura.

Je ne trouve donc pas mauvais qu'on en revienne à un vieil usage auquel j'estime qu'on aurait dû rester fidèle. Ce qui fait tout le mal, c'est l'énorme proportion des sous-officiers qui deviennent officiers : un sur trois. Le nouveau décret admet les sous-officiers dans la proportion d'un sur dix : et cela, c'est parfait.

Ou plutôt ce serait parfait si, d'une part, on fermait les écoles « indirectes, » si, d'autre part, on trouvait des adjudants qui consentissent à devenir sous-lieutenants. Car cet avancement hiérarchique constitue, à certains égards, une véritable déchéance. Voici un adjudant qui, sur le tard, sort du cadre des sous-officiers pour entrer dans le corps des officiers. Eh bien, il se trouve dans une situation pécuniaire (et mondaine) qui ne laisse pas d'être tellement difficile que, sans nul doute, beaucoup se déroberont devant l'honneur onéreux qu'on leur offre. Et ceux-là seront, peut-être, parmi les meilleurs.

L'idée est pourtant excellente, en soi, si sa réalisation est défectueuse, et, à titre d'amorce, à titre d'indication, elle me plaît. Je n'estime pas, en effet, qu'un officier subalterne ait besoin de tant de science. Du bon sens, de la réflexion, de la pratique et la connaissance approfondie de ses devoirs

lui suffisent amplement. Que dis-je ? Le trop de science est funeste, et je crois que la cause du mal dont souffre notre corps d'officiers, c'est de renfermer trop de savants, comme le mal dont souffre notre pays, c'est de posséder trop de diplômés.

Mais on finira par comprendre que le corollaire de la mesure que le ministre vient de prendre, c'est le relèvement de la solde des officiers. Le prolétariat ne peut ambitionner des places qui ne donnent pas de quoi vivre. En tous cas, si un jeune homme de vingt-cinq ans peut accepter une situation modeste parce qu'il a l'avenir devant lui pour se rattraper, cette situation ne saurait convenir à un homme mûr de trente-cinq ou quarante ans, condamné à ne pas s'élever au-dessus du grade de capitaine ¹.

* * *

Beaucoup de matière ce mois-ci. L'abondance en est telle que je vais être obligé, à mon vif regret, d'écourter ce qui me reste à dire.

J'aurais pourtant désiré parler avec quelques détails de la discussion de la loi de deux ans à la Chambre. Elle a continué à manquer d'ampleur et de cohérence. Un seul orateur a prononcé un discours qui sort de la banalité : c'est M. Raiberti. Mais il n'a pas l'oreille du Parlement. Son républicanisme n'est pas de la teinte qui plaît. Personnellement, je lui tiens rigueur de certaines idées qu'il a émises dans son rapport de 1900 sur le budget de la guerre. Il a écrit là quelques pages bien discutables sur le régime de la « Nation armée » et sur ses conséquences. N'importe : il a étudié avec soin les questions militaires, et il a apporté à la tribune du Palais-Bourbon un projet digne d'examen. Si donc j'en trouve le loisir, j'en reparlerai, car il soulève des questions d'une autre portée que de misérables « chipotages » sur les ordonnances.

M. Messimy n'a pas eu tort, tant s'en faut, de protester contre l'emploi abusif qui se fait de ces domestiques militaires. Mais j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure : nos officiers, s'ils n'ont que leur solde pour vivre, c'est-à-dire s'ils sont issus des basses classes de la société, ont besoin que l'Etat facilite l'organisation de leur existence. On ne peut les laisser mourir de faim. Or, en ce moment même, on chasse de l'armée les particules plus ou moins dorées. On semble vouloir recruter exclusivement les officiers dans le prolétariat : l'heure est donc mal venue de leur retirer l'aide d'un soldat et de les obliger à recourir au concours dispendieux et aléatoire des merce-

¹ Sur ces questions, je signalerai une plaquette qui m'a été envoyée, mais dont j'éprouve quelque embarras à parler, attendu que le nom de l'éditeur ne figure pas sur la couverture violemment tricolore. L'imprimeur est M. E. Compiègne, 6, rue des Martyrs. La publication dont il s'agit (*L'éducation militaire*, par un colonel — hum ! — républicain) mérite pourtant d'être signalée, encore que je n'en approuve pas les conclusions sans réserves. Il n'en contient pas moins des parties excellentes, et l'idée qui l'a inspirée — celle de l'exergue — me plaît infiniment.

naires. N'empêche qu'il y a des abus, je le répète : on les a souvent dénoncés ; on vient de les dénoncer une fois de plus, et — ce qui vaut mieux encore — le général André a pris tout récemment des mesures pour y remédier : il a interdit aux domestiques militaires le port de vêtements bourgeois qui était officiellement toléré. J'estime qu'il a bien fait ; mais je n'ai pas la place d'exposer mes idées à ce sujet.

...Il a rattaché l'administration des Invalides au service de santé, et ceci aussi, à ce que je crois, est une bonne chose, encore que d'ordre secondaire.

...Je le louerais davantage d'avoir décidé qu'on pourrait, au moins en 1904, admettre dans la cavalerie, à certaines conditions, des jeunes gens qui n'ont qu'une année de service à accomplir. Cette décision a été prise à la suite d'un incident dont la presse a fait des gorges chaudes. Un jockey célèbre sur le turf n'avait qu'un an de service à faire, soit qu'il eût des diplômes universitaires, soit (plutôt) qu'il fût fils de veuve ou excipât de titres de ce genre. Cet homme de cheval demanda à être incorporé dans la cavalerie. On lui répondit que les règlements, partant de ce principe qu'on ne peut former un cavalier en un an, exigeaient formellement qu'il fût versé dans l'infanterie. Vous voyez d'ici le tolle que souleva cette réponse. On trouva absurdes des règles brutales qui ne font aucune différence entre les individus et ne tiennent aucun compte soit des aptitudes naturelles soit des connaissances acquises.

Donc, le ministre a autorisé qu'on affectât à la cavalerie les jeunes gens qui savent monter à cheval, à la condition pourtant qu'ils possèdent par-dessus le marché la connaissance du dressage du cheval et celle du règlement de manœuvres.

Pour le coup, je ne comprends plus, car voici notre jockey de nouveau éliminé. Il est douteux, en effet, qu'il connaisse les ruptures, formations et déploiements de la théorie, c'est-à-dire précisément ce qu'il aura à apprendre au régiment. Quant à demander aux cavaliers de faire du dressage, c'est un contresens analogue à celui en vertu duquel les gradés sont préparés à devenir des instructeurs avant que d'être préparés à être des chefs. Autre chose est d'être employé dans un dépôt de remonte, autre chose de patrouiller sur un cheval.

...On a inauguré dans la « morne plaine » de Waterloo un monument symbolique qui doit, sinon nous consoler de notre défaite, du moins prouver que nous n'oublions pas nos morts : c'est un aigle blessé, sculpté par Gérôme.

Une société d'histoire et d'archéologie militaires, la *Sabretache*, en a fait les frais, grâce aux économies qu'elle réalise, depuis qu'elle n'a plus à dépenser son argent pour faire vivre le Musée de l'armée, maintenant vivace. Elle a voulu qu'il y eût « une pierre française dans ce cimetière

de la gloire ». Ne nous en plaignons pas. Notre pays néglige de perpétuer le souvenir des victimes de nos guerres, des artisans de notre grandeur. Les officiers français qui voyagent à l'étranger constatent que, sur les champs de bataille, ils ne trouvent guère de monuments qui célèbrent la valeur de nos soldats et qui témoignent de la reconnaissance que nous leur gardons, alors que les autres puissances ne marchandent pas ces manifestations lapidaires de gratitude. Voilà qui est réparé : un bronze éternel et des paroles, beaucoup de paroles, trop de paroles peut-être. O grands vaincus, dormez !

...Un nouveau périodique militaire, une Revue hebdomadaire (*L'armée républicaine*) a commenqué sa publication ce mois-ci. Je lui souhaite bonne chance ; mais je ne peux m'empêcher de constater que sa sœur aînée (*L'armée et la nation*) n'a pas réussi du tout. Elle n'a réussi qu'à manger de l'argent, beaucoup d'argent, trop d'argent, à son fondateur. Celui-ci se « rattrapera » -t-il, comme on dit, avec sa seconde entreprise. Je le lui souhaite, mais il me semble qu'il a tout simplement augmenté ses chances de se ruiner.

Il a pourtant un atout dans son jeu. Cet atout, c'est l'appui de la *Revue militaire suisse*, qui lui prête généreusement ses clichés et dans les articles de laquelle il ne se gêne pas pour piller.

La loi de sursis, dite loi Bérenger, a été — sous certaines réserves — étendue à l'armée.

...La reprise de l'affaire a provoqué un certain nombre d'incidents sensationnels. On a cru pouvoir démontrer qu'un faux témoignage avait été acheté, au procès de Rennes, par le service des renseignements dépendant de l'état-major de l'armée. On a saisi un registre portant de faux noms et dont certains ont paru grattés et falsifiés. Que de faussetés dans tout cela. Pour y voir clair, on a mis « à l'ombre » trois des officiers qui appartenaient naguère au bureau chargé de la manipulation des fonds secrets. Mais c'est comme si on les avait mis à la lanterne. Espérons que l'avenir élucidera tous ces mystères.

A la même affaire se rattache celle du commandant Cuignet. On se rappelle que c'est à la perspicacité de cet officier qu'on a dû la découverte du faux Henry, le plus célèbre des faux au milieu desquels on cherche à démêler la vérité. Mais le commandant Cuignet est demeuré convaincu que l'auteur du faux est un honnête homme, tandis que celui contre lequel le faux avait été machiné est une canaille. Cette conclusion a semblé dénoter une certaine aberration mentale ; aussi le ministre de la guerre a-t-il ordonné de soumettre le commandant Cuignet à une visite médicale et à une contre-visite, afin de déterminer s'il est conscient ou non de ses actes et de

ses paroles. Comme cette enquête a été ouverte à la veille du jour où le commandant devait venir déposer comme témoin dans l'affaire Dreyfus, on a été unanime à trouver que la mesure prise par le général André était singulièrement inopportune. On l'a même jugée criminelle. Je dirai volontiers, moi, que c'est plus qu'un crime : c'est une faute. Mais je ne veux pas prendre à mon compte un mot aussi spirituel qu'historique.

...Deux généraux sont morts qui ont occupé de grandes situations dans notre armée : les généraux Hervé et de Cools, mais ils étaient, l'un et l'autre au cadre de réserve, et ce n'est qu'un souvenir qui a disparu.

...Beaucoup de livres, bien que nous soyons entrés dans la morte saison. Parmi ces livres, il en est d'intéressants auxquels je serai heureux de consacrer quelques lignes. Mais ce ne sera pas pour ce mois-ci, la place me fait défaut.

L'industrie française vient de remporter un succès. Le Portugal a décidé la transformation de son artillerie de campagne en canon à recul sur l'affût et a adopté le modèle qui lui avait été présenté par la maison Schneider et C^e.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre. — La solde des officiers subalternes. — L'armée au Parlement. — Le raid international Milan-Turin. — Dotation de l'artillerie en munitions d'exercice. — Nos manœuvres de 1904.

Après de longs mois d'attente, une solution est enfin intervenue pour le budget de la guerre, solution avantageuse en somme, bien que non définitive, puisqu'une augmentation des dépenses n'a pas été jugée nécessaire. Les quelques modifications adoptées seront approuvées, entre autres, des officiers subalternes dont le pénible sort a été pris en considération. Voici les chiffres de soldes annuelles les intéressant. Je mets en comparaison les chiffres anciens et nouveaux :

	Chiffre ancien.	Chiffre nouveau.
Sous-lieutenant	Fr. 1800	Fr. 2000
Lieutenant	» 2200	» 2400
» (après 6 ans)	» 2420	(après 5 ans) » 2700
» (après 12 ans)	» 2640	(après 10 ans) » 3000
Capitaine	» 3000	» 3400
» (après 6 ans)	» 3520	(après 5 ans) » 3700
» (après 12 ans)	» 3840	(après 10 ans) » 4000

La lenteur de l'avancement est une conséquence nécessaire du temps de paix; y parer par des mesures artificielles ne peut produire qu'un avantage momentané au détriment des futurs détenteurs des grades. Le seul moyen est de renvoyer en congé anticipé, soit provisoire, les officiers les moins méritants, avec une réduction aux trois cinquièmes de leur solde, cela jusqu'à la date de leur retraite définitive. Encore une nouvelle loi doit-elle être votée, accordant au ministre les pouvoirs nécessaires.

Pour compenser à peu près l'augmentation des dépenses résultant de ces nouveaux postes législatifs, des économies ont été reconnues possibles sur les points suivants :

Vêtements	Fr. 2,000,000
Les fonds des corps	» 230,000
Fabrication des vivres de réserve	» 250,000
Dépôt de chevaux	» 400,000
Matériel d'artillerie	» 120,000
» du génie	» 230,000
Frais de justice	» 70,000
<hr/>	
Total	Fr. 3,300,000

L'exposé du ministre de la guerre est du 21 mars; le 25 mai, la commission du budget de la guerre présenta son rapport (député Pais).

Le budget pour 1904-1905 se résume dans les chiffres suivants :

Dépenses ordinaires ,	Fr. 259 millions.
» extraordinaires	» 16 »

Total Fr. 275 millions

y compris les arriérés d'indemnités de la guerre d'Afrique et les augmentations de la solde des officiers. Pour la rénovation du matériel d'artillerie, le budget prévoit un crédit double de celui de l'année précédente, soit 15 millions. Pour l'effectif sous les drapeaux, on n'est pas encore parvenu à fixer une juste moyenne; on force l'effectif avec une dépense insuffisante, ce qui nuit quelque peu à l'instruction du soldat et à une bonne organisation des cadres.

Sur la mobilisation, le rapport s'exprime en termes graves. Aucun essai de mobilisation n'a jamais été tenté chez nous; jamais on a éprouvé l'insuffisance de nos chemins de fer militaires et des routes du littoral exposées à l'activité des flottes ennemies. Une étude sérieuse de la solution du problème de la mobilisation s'imposent.

Le rapport demande également que l'on résolve lequel est le plus important de disposer d'une flotte puissante ou d'une puissante armée. L'une ou l'autre doit prévaloir, plutôt que de consacrer à toutes deux des res-

sources trop insuffisantes pour ne pas aboutir à la médiocrité générale. En tout état de cause, il nous est indispensable de pourvoir à la défense de nos frontières.

Le rapport de la commission relève le coût onéreux de l'administration de la guerre; nous dépassons à cet égard les autres puissances; des économies doivent être possibles.

La crainte s'est fait jour de divers côtés que la création d'écoles militaires libres ne nuise à la solidité de l'armée en offrant un milieu où pourraient se développer les opinions révolutionnaires qui menacent les institutions du pays. La commission ne partage pas cette crainte. Il lui paraît qu'au contraire les écoles militaires où les futurs cadres entrent encore enfants, sont, à cet égard, plus dangereuses. Elles sont de nature à produire une catégorie de diplômés qui, sans plaisir, embrassent la carrière, mais ne peuvent aller chercher ailleurs, ayant été dressés pour elle jusqu'à un âge où il n'est plus possible de changer de voie. On ne saurait, au surplus, entourer les écoles de cadres de barrières assez hautes pour empêcher les idées du dehors d'y pénétrer; et le terrain y est bien préparé pour elles si elles y trouvent des mécontents. Mieux vaut les Universités où les jeunes gens acquièrent librement les disciplines militaires, et parmi lesquels une sélection permet de choisir les meilleurs.

Les promesses de radicales modifications dans l'organisation des sociétés de tir national ne tarderont plus guère à être réalisées; on ne pourra parler d'une réduction de la durée du service que quand elles seront un fait accompli.

Le rapport expose la question du matériel d'artillerie. Je vous ai tenu au courant: je ne pourrais que répéter ce que je vous ai écrit plusieurs fois. Je récapitule seulement l'état actuel de notre armement.

Nos batteries de montagne sont toutes armées du nouveau canon de montagne de 70 mm. acier;

Nos batteries à cheval sont toutes armées du nouveau canon de 85 mm. acier;

De nos batteries de campagne, 99 sont armées du nouveau canon de 75 mm. acier, 145 de l'ancien canon de 87 mm. en bronze.

Dans l'infanterie, toute l'armée de première ligne est maintenant armée du fusil mod. 1891; de même la milice mobile et le 25 % des troupes de la réserve. On va réduire le personnel et l'activité des fabriques d'armes.

Le rapport développe diverses considérations sur l'emploi de l'artillerie et de la cavalerie. Il constate que la proportion du terrain de plaine et du terrain de montagne est en Italie comme de 2 à 1. Du côté de la France et de la Suisse, zone montagneuse, l'emploi des deux armes susdites ne peut être fait que par petits groupes, tandis que sur les confins autrichiens, au contraire, le territoire est favorable à leur emploi. Le sol de la France se

prête mieux que le nôtre à l'emploi des armes à cheval, tandis qu'en Suisse il s'y prête moins. Le territoire autrichien est analogue au nôtre. L'Allemagne enfin est le pays des grandes masses de cavalerie et d'artillerie.

Cela dit, la commission constate que notre proportion d'artillerie est inférieure à celle de la Suisse et à plus forte raison de la France. Elle conclut donc à son augmentation.

Quant à la cavalerie, elle représente en France le 9.45 % des forces combattantes ; en Suisse le 3.86 % ; en Autriche-Hongrie le 8.5 % ; en Allemagne le 10.52 %. La proportion est, en Italie, du 5.04 %. Nous sommes donc très inférieurs à la France, à l'Autriche et l'Allemagne, et peu supérieurs à la Suisse. Une augmentation est plus nécessaire encore pour la cavalerie que pour l'artillerie.

La discussion du budget par la Chambre, qui a eu lieu à la fin de juin, n'a pas apporté la solution des questions posées ; elles sont loin d'être tranchées. La Chambre a admis l'augmentation de solde des officiers subalternes, mais elle n'a pas voulu se prononcer sur les principes mêmes de la composition du budget ; tout le monde, en particulier, a reconnu la nécessité d'un accroissement, mais personne, ni le gouvernement ni les députés, n'a eu le courage de le déclarer au pays. Il semble bien toutefois qu'ils y seront obligés avant qu'il soit longtemps, puisqu'ils ont admis d'une part que les forces organiques ne pourraient être réduites, d'autre part que les ressources consacrées à leur entretien étaient insuffisantes. Nous serons donc contraints, comme tous les autres pays, de consentir à de nouveaux sacrifices. En attendant, M. Giolitti a jugé prudent, considérant les incertitudes de l'heure présente et la situation un peu précaire faite à notre armée, de rassurer les esprits. Il a fait allusion aux événements de l'Extrême-Orient et constaté que si le canon grondait là-bas, les assurances d'amitié et de sympathie dont l'Italie est l'objet nous permettent de rechercher avec tranquillité la meilleure solution du problème militaire. L'Italie est d'ailleurs assurée d'être forte, car son armée possède les qualités essentielles de la puissance militaire : le courage du soldat et l'esprit de discipline !

Je cite encore un débat dont l'état-major a été l'objet. Un député intelligent a soutenu la thèse de son abolition comme corps fermé et de son recrutement parmi les officiers des autres armes. Ce recrutement serait meilleur, car c'est au contact de la troupe surtout que se manifestent certaines qualités qui doivent être le lot du commandement ; au contraire, la routine de la vie de bureau est opposée au développement de ces mêmes qualités. Les promotions devraient être assurées non seulement à ceux qui appartiennent au corps fermé de l'état-major, mais à tous ceux qui montrent les qualités nécessaires.

Un raid international Milan-Turin a été organisé par un journal sportif piémontais. Il était ouvert à tous les chevaux pur-sang et demi-sang. L'épreuve consistait en un parcours de 150 km. de Milan à Turin, dans un temps minimum calculé de façon à ménager le cheval, et une course finale de 4000 m. avec obstacles. Les récompenses comportaient les quatre prix suivants : 1^{er} prix, 5000 fr., et un cheval pur-sang, offert par S. M. le roi ; 2^e prix : 2000 fr. et un objet d'art en or ; 3^e prix : 1500 fr. ; 4^e prix : 1000 fr.

Il y a eu 43 inscriptions, dont 35 Italiens, 7 Français et un Russe. Le 4 avril, jour fixé, 27 partants seulement se présentaient, tous Italiens sauf un Français. Ce dernier, lieutenant Privat, montant *Porteveine*, arriva premier. Les trois autres prix échurent à *Circé* (2^e), *Walton* (3^e) et *Corigeus* (4^e).

Ce raid a provoqué de nombreux commentaires. Du fait que le gagnant a été le seul cheval français inscrit, on a conclu à d'insuffisants encouragements donnés par le ministre de la guerre aux officiers de cavalerie. Mais le vrai coupable est le programme du raid. Une marche de 150 km., exécutée commodément, ne fatigue pas un bon cheval, et la course finale donnera la victoire au pur sang de meilleur fond. En revanche cette promenade de 150 km. peut entraîner quelque accident à un cheval quel qu'il soit, voire au meilleur pur sang, et le mettre hors concours. Cette considération à engagé nos meilleurs cavaliers à se présenter non avec leurs montures les plus qualifiées, mais avec des demi-sang ou des pur-sang de seconde catégorie, et à réserver les premiers pour d'autres concours organisés à la même époque. L'excellent pur sang de M. Privat l'a donc emporté. On pouvait le prévoir.

* * *

Il peut être intéressant, à titre de comparaison avec ce qui se fait ailleurs, d'indiquer la dotation en munition accordée cette année à l'artillerie par le ministère de la guerre. Ces chiffres correspondent à peu près à la moyenne habituelle.

Munitions.	Par batterie de campagne	
	de 87 mm.	de 75 mm.
Obus	50	—
Shrapnels (anciens)	200	—
Shrapnels d'acier	—	25
Shrapnels économiques (en fonte)	—	175
	Bat. à cheval.	Bat. de mont.
Shrapnels d'acier	25	25
Shrapnels économiques	175	175

Chaque compagnie d'artillerie de forteresse a la disposition de 180 obus et shrapnels de différents calibres, 600 coups pour mitrailleuses et quelques boîtes à mitraille.

* * *

Les grandes manœuvres auront lieu cette année, du 1^{er} au 8 septembre, dans le V^e corps d'armée (Vérone). Y prendront part les 5^e, 6^e et 7^e régiments alpins, renforcés chacun des réservistes de l'armée de 1^{re} ligne et de deux compagnies de réservistes de la milice mobile, deux bataillons alpins de la milice territoriale : la brigade d'artillerie de montagne de Vénétie ; trois brigades d'infanterie avec la cavalerie et l'artillerie de campagne du corps d'armée.

A la même époque, jusqu'au 10 septembre, auront lieu pour toutes les troupes du X^e corps d'armée (Naples), renforcé des réservistes de la classe de 1878, des manœuvres de débarquement.

Deux régiments de lanciers et deux régiments de cheveau-légers exécuteront des manœuvres d'exploration du 24 août au 4 septembre entre Stradella et Cunéo, dans la partie occidentale de la vallée du Pô.

Enfin, dans différents corps d'armée, des exercices de brigades, des manœuvres de cadres, des manœuvres de siège, etc.

De tous ces exercices, les plus intéressants seront les manœuvres de débarquement. J'aurais l'occasion de vous fournir des renseignements précis. Elles s'exécuteront non loin de Gaëte, cette place avec de nombreuses troupes devant représenter le parti de la défense. Des conventions ont été passées déjà avec la Société de navigation italienne pour la location de grands transports.



INFORMATIONS

SUISSE

La mission suisse en Mandchourie. — Le public militaire en Suisse a été surpris de la nouvelle ébruitée, il y a quelques jours, du rappel de la mission suisse en Mandchourie. Il a été plus surpris encore d'apprendre que le désir de ce rappel avait été émis par le général Kouropatkine parce que le colonel Audéoud aurait exprimé des opinions désobligeantes sur le compte de l'état-major et de l'armée russes.

Cette affirmation jure trop avec ce que l'on sait du colonel Audéoud pour être accueillie autrement que sous bénéfice d'inventaire. Comme l'incident s'est traité par voie télégraphique, et que jusqu'ici le gouvernement russe n'a pas cru devoir répondre aux demandes de renseignements du Conseil fédéral, il ne sera possible de se faire une opinion raisonnée qu'au retour, très prochain, des deux officiers suisses. Le Conseil fédéral a décidé, en